

Loi anti-inflation

Dans une certaine mesure, mon parti est satisfait du bill à l'étude. Pendant tout ce temps, nous avons insisté sur la nécessité de changements au moins à ce que nous croyons être un programme extrêmement injuste; certains changements sont maintenant apportés dans certains domaines. A deux reprises, le chef de mon parti a suggéré au gouvernement une procédure d'appel qui serait la moindre des mesures à prendre pour rendre le programme plus acceptable. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) en a également parlé.

● (1630)

J'aimerais que l'on comprenne bien que le parti néo-démocrate n'est pas opposé au principe d'un programme d'austérité. Il faut le répéter, car on a tendance à faire dire au parti ce qu'il n'a pas dit et à mal interpréter le fondement de nos objections à ce programme en particulier. Nous pensons que le programme de restriction peut en fait se révéler extrêmement utile, s'il est juste. C'est ce que nous avons cherché à faire ressortir aux termes des suggestions présentées, en particulier lorsque nous avons demandé des améliorations aux procédures d'appel.

Ce qu'il y a de triste dans l'ensemble de ces débats, c'est de voir que le gouvernement a mis les syndicats dans une position telle qu'ils ne peuvent maintenant collaborer avec lui de manière honorable. En effet, le gouvernement a tendance à oublier que jusqu'ici le mouvement syndical avait déclaré qu'il était disposé à appuyer le gouvernement dans des programmes d'austérité, si ceux-ci s'appliquaient également à tous les secteurs de la société. Je me souviens du discours sensationnel prononcé à Noël, il y a deux ans, par le président du Congrès du travail du Canada, et j'aimerais en donner lecture afin qu'il figure au compte rendu,—je crois avoir le temps de le faire—car il vaut la peine, je pense, de rappeler que les syndicats ont insisté de manière répétée sur le besoin de solidarité et de collaboration sociale qui se faisait sentir. Ce n'est que parce que le gouvernement a refusé de reconnaître l'injustice grossière du programme actuel que les syndicats se sont trouvés placés dans une position adverse de force, contre le programme lui-même et contre le gouvernement du Canada avec lequel il refuse à présent de collaborer. Voici donc le message du nouvel an de Joe Morris, président du Congrès du travail du Canada:

Si nous regardons l'année qui vient de s'écouler, je doute qu'un grand nombre d'entre nous en conservent un souvenir particulièrement agréable. Le début de l'année a été marqué par une pénurie mondiale d'énergie, artificiellement créée, qui a soulevé le spectre d'une misère générale et d'une aggravation du chômage.

L'année qui s'écoule a vu le gain réel des travailleurs canadiens diminuer progressivement alors qu'un grand nombre de sociétés ont enregistré des bénéfices sans précédent. Ce fut une année où les prix des aliments ont tellement monté qu'un grand nombre de personnes à revenus fixes ou faibles ont dû constater qu'il était difficile de se nourrir elles-mêmes ainsi que leur famille. Ce fut une année où le chômage n'a cessé d'augmenter. Une année où le coût du logement est monté en flèche et qui a mis la majorité des jeunes familles canadiennes dans l'impossibilité d'acquiescer une maison.

Quant à l'avenir, les espoirs pour 1975 sont plutôt minces, car des moyens insuffisants sont mis en œuvre pour combattre les nombreux problèmes qui nous assaillent.

Pour les syndicats, les défis à relever pour l'année qui vient, c'est de tenter de protéger les travailleurs et les travailleuses contre les misères de l'inflation, d'enrayer le fléchissement progressif de la valeur effective de leurs salaires si péniblement gagnés.

En plus des misères de l'inflation qui menacent les salariés, les pensionnés et, d'une façon générale, les personnes à revenus faibles et moyens, il y a aussi le fait que ce fléau pourrait, s'il n'est pas enrayer à temps, détruire la structure sociale de notre pays et d'autres pays d'une manière aussi radicale et sûre qu'une révolution.

[M. Saltsman.]

Au palier international, il est à redouter que des pays veuillent se protéger eux-mêmes sans tenir compte des dommages qu'une telle attitude isolationniste entraînerait pour d'autres pays et pour le monde en général.

Au Canada, certains groupes peuvent vouloir rechercher leurs propres intérêts afin de se protéger contre les dangers de l'inflation, sans se préoccuper ou simplement sans savoir qu'en agissant ainsi ils nuisent à d'autres groupes, et qu'en fin de compte, ils se nuisent à eux-mêmes.

Pareil retour à la loi de la jungle peut constituer un facteur de désaffectation et de destruction de la conscience sociale des individus comme des groupes, au point que les choses que les Canadiens partagent en commun pourraient se détériorer et mettre ainsi en cause la façon rationnelle et généralement paisible dont nous vivons et conduisons nos affaires.

Et c'en serait fait de l'obligation morale, de la compréhension et de la compassion avec lesquelles notre société, si elle s'estime tant soit peu, doit traiter tous ses membres défavorisés.

Les travailleurs, par l'entremise de leurs organisations, doivent se garder de devenir un autre groupe égoïste. Tout en poursuivant la lutte pour une juste rétribution de leur labeur, ils doivent également continuer à revendiquer la justice sociale et économique pour tous ceux qui sont sans défense et ne sont représentés par aucun syndicat. Nous pouvons aider certains à s'organiser et à bénéficier de la puissance qui découle d'un appui commun en insistant pour que l'on améliore la législation sociale, en attirant l'attention du public sur leurs problèmes, ou simplement en leur offrant une amitié et une compréhension chaleureuses.

En tant que mouvement social le plus puissant du pays, le mouvement syndical s'est toujours préoccupé de tout ce qui touche la condition humaine. Notre mouvement a un dessein humanitaire. Nous sommes les gardiens de nos frères au sens le plus strict du terme.

Pendant cette saison de bonne volonté, consacrons-nous à nouveau à ces idéaux. Mettons en commun toutes nos ressources pour contribuer à faire du Canada et du monde un endroit où il fait bon vivre, un endroit où la justice, la liberté et les biens matériels essentiels de la vie ne sont pas réservés à l'élite mais accessibles à tous.

On peut difficilement dire que ce discours est celui d'un homme qui cherchait à s'opposer à son gouvernement et refusait de collaborer au progrès. Le problème, c'est que le gouvernement n'a jamais vraiment donné sa chance au mouvement syndical. Il n'a jamais vraiment compris ce qu'il cherchait à faire. Le gouvernement n'a pas su convaincre les syndiqués que son programme est autre chose qu'une simple restriction de leurs revenus mais pas ceux des autres. Tant que le parti au pouvoir ne leur donnera pas certaines assurances, non seulement verbales mais également de façon concrète, leur prouvant que le gouvernement a vraiment des moyens efficaces de demander à tous les Canadiens de contribuer à part égale à l'austérité, le gouvernement n'a aucune raison d'espérer la collaboration de ce secteur essentiel de notre économie.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je ne puis imaginer une journée qui ait plus d'importance qu'aujourd'hui pour parler de ce projet de loi, des modifications qui y sont apportées et de tous les aspects du programme qui touchent les Canadiens. Les députés de la région atlantique ont exprimé leurs vives inquiétudes au sujet des répercussions que ce projet de loi pourrait avoir sur nous. Une des premières décisions importantes rendues par la Commission de lutte contre l'inflation dans l'affaire du règlement salarial d'Irving nous a prouvé que nos inquiétudes étaient justifiées. En outre, elle a imposé une amende de \$125,000, ce que personne n'aurait pu prévoir quand le projet de loi a été présenté et que nul n'aurait dû prévoir, car c'est un fait notoire que le niveau économique des habitants de la région atlantique est pas mal inférieur à celui des autres régions du pays en ce qui concerne le revenu.